



# **Cahier des charges de la Zone Nord-Est**

## PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Zone Ile de France	Paris, Versailles, Créteil
Zone Nord Ouest	Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire
Zone Nord Est	Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine
Zone Sud Est	Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse
Zone Sud Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées

## SOMMAIRE

<b>I - COMPOSITION DE LA COMMISSION</b>	<b>4</b>
1/ <i>Composition de la commission de la Zone Nord-Est :</i>	4
2/ <i>Rôle et attribution de la commission de la Zone Nord-Est :</i>	4
<b>II - ACCES AUX COMPETITIONS</b>	<b>5</b>
1/ <i>Epreuves H2020</i>	5
2/ <i>Circuits N2</i>	5
3/ <i>Circuits N1 Cadets et Juniors</i>	6
4/ <i>Championnats de France</i>	7
<b>III - FORMULE DES EPREUVES</b>	<b>7</b>
1/ <i>individuels</i>	7
2/ <i>Equipes</i>	8
<b>IV- ORGANISATION DES EPREUVES</b>	<b>8</b>
1/ <i>Information de l'épreuve</i>	8
2/ <i>Conditions matérielles de la compétition</i>	9
3/ <i>Engagement des tireurs</i>	10
4/ <i>Horaires des épreuves et nombre de pistes</i>	12
5/ <i>Droit d'engagement</i>	13
6/ <i>Couverture médicale</i>	13
7/ <i>Désignation arbitre et représentant</i>	14
8/ <i>Indemnisation des arbitres</i>	14
9/ <i>Récompenses</i>	14
10/ <i>Envois des résultats</i>	15
11/ <i>Gestion de la compétition</i>	15
12/ <i>Constitution du Directoire Technique</i>	15
<b>V - CONFIRMATION DES SELECTIONS AUX CIRCUITS</b>	<b>16</b>
<b>VI - STAGES</b>	<b>16</b>
<b>VII - CODE DISCIPLINAIRE</b>	<b>16</b>
<b>VIII – INTEGRATION DES HANDISPORTS</b>	<b>16</b>
<b>Fiches annexes</b>	
Coordonnées Présidents et CTS	<b>18</b>

## I - COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION

### Rappel des principes :

*Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.*

*Cette commission est composée du Président et des Cadres Techniques de chacune des ligues*

### I – 1 / Composition de la commission de la Zone Nord-Est :

Ligues	Noms	Prénoms	Qualités
<b>Alsace</b>	BURCKLE	Philippe	Président
	MARPEAUX	Michel	CTR
<b>Nord pas de calais</b>	DEWASMES	Alain	Président
	ROBIN	Jean-Yves	CTR
<b>Picardie</b>	DUVOLLET	François	Président
	MORTECRETTE	Emmanuel	ATR
<b>Champagne</b>	BUSSY	Daniel	Président
	SAGET	Jean-Michel	CTR
<b>Lorraine</b>	DELAVAQUERIE	Gérard	Président
	DUCOURANT	Thomas	CTR
<b>Franche-Comté</b>	HUGONI	René	Président
	PHILIPPON	Jean-Pierre	CTR
<b>Bourgogne</b>	RIPPINGER	Jean-Claude	Président
	SAULNIER	Thierry	ATR

La Commission nomme, pour une durée d'une saison, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison **2008 / 2009**, la commission de zone, réunie le 20 septembre 2008 à Paris a désigné la ligue d'**ALSACE**, représentée par **Philippe BURCKLÉ** pour assumer la présidence de la commission de zone.

La coordination technique est assurée par le Maître **Michel MARPEAUX**, CTS de la ligue d'**ALSACE** .

### I – 2 / Rôle et attribution de la commission de la Zone Nord-Est :

- La commission établit le cahier des charges des épreuves de zones et définit les formules de compétitions.
- Elle dresse le calendrier des épreuves attribuées par la F.F.E. dans le cadre des packages et des épreuves de zone
- Elle attribue les épreuves aux organisateurs candidats et contrôle avec chaque Ligue concernée le respect du cahier des charges et le bon déroulement des épreuves par arme et par catégorie.

## II - ACCES AUX EPREUVES DE LA ZONE

*La zone Nord-Est définit les modes de qualifications et de sélections pour les épreuves dans le respect du guide de la vie sportive fédérale.*

*Les épreuves ne sont pas accessibles aux tireurs étrangers non licenciés en France.*

### II -1 / Epreuves Horizon 2020

Sélection à l'épreuve de zone : Chaque ligue organise une épreuve régionale pour la filière H202 et qualifie ses tireurs à l'épreuve de zone selon des critères qui lui sont propres dans la limite du quota qui lui est attribué à l'issue du critérium de ligue. Ces quotas sont calculés selon la méthode de calcul fédérale.

Sélection à l'épreuve d'interzone :

Les tireurs classés dans le quota de zone, à l'épreuve de zone, sont automatiquement qualifiés nominativement pour l'épreuve d'interzone.

En cas de désistement d'un tireur qualifié à l'épreuve d'Interzone, c'est le tireur suivant au classement de l'épreuve de zone qui sera qualifié quel que soit sa ligue d'origine.

### II -2 / Epreuves du Circuit N2 et zones équipes

#### A1 - Individuel :

##### *Cadets / Juniors*

Le calendrier fédéral prévoit que chaque zone organise 2 épreuves de N2 dans la saison :

- Ces épreuves sont open mais non ouvertes aux tireurs étrangers (cf.. réglementation fédérale).
- Elles permettent l'accession aux épreuves de N1 selon les règles précisées dans le guide de la vie sportive fédérale.

*Séniors* : (Application de la réglementation fédérale)

#### A2 - Cadets / Juniors/ Séniors - Equipes

Le calendrier fédéral prévoit que chaque zone organise 1 épreuve par équipe dans la saison en vue de définir l'accession aux championnats de France

- La participation à cette épreuve de zone est open mais suppose que les équipes aient participé aux championnats de ligue et se soient inscrites à l'issue de celui-ci, au plus tard le 31 décembre de la saison en cours. La commission de zone pourra déroger exceptionnellement à cette règle si le calendrier impose d'organiser les championnats de zone par équipes avant le 31 décembre.

Cette inscription devra être confirmée par un engagement en ligne au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.

- Cet engagement sera accompagné du dépôt d'un chèque de caution de **100 €** pour éviter les désistements tardifs susceptibles d'occasionner des déplacements et des contraintes d'organisation inutiles. En cas de désistement intervenant moins de 35 jours avant l'épreuve la restitution de la caution sera soumise à l'appréciation de la commission de zone. Avant cette date la restitution de la caution est de droit.

**Les désistements seront signalés par écrit (e-mail, fax, courrier postal) au coordonnateur de zone et copie à la ligue d'appartenance quelque soit la date (avant ou après 35 jours) accompagnés des motifs**

**et justificatifs.**

Cette caution sera versée à la ligue d'appartenance. En cas de désistement à moins de 35 jours de l'épreuve, les cautions qui seront retenues, après décision de la commission de zone, seront versées au club organisateur de la compétition à laquelle l'équipe ne s'est pas présentée.

- La zone qualifiera aux Championnats de France :
  - o Selon les quotas suivants

QUOTAS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS						
	FHC	FDC	EHC	EDC	SHC	SDC
Nord-Est	4	3	8	5	5	5

QUOTAS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS						
	FHJ	FDJ	EHJ	EDJ	SHJ	SDJ
Nord-Est	5	5	6	6	5	3

- o plus le cas échéant celles figurant dans les 8 qualifiées directement à la performance selon le classement national.
- o En cas de désistement d'une des équipes titulaires, l'équipe suivante au classement de l'épreuve de zone sera qualifiée.

Extrait du guide de la Vie Sportive Fédérale

**Répartition des équipes qualifiées :**

• 32 équipes réparties comme suit :

- 8 places pour les zones ayant eu 1 équipe ¼ de finalistes des championnats de France de « Nationale 1 » de la saison précédente (hors DOM)
- 19 places attribuées aux zones géographiques correspondant au nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national (hors DOM) final de l'année précédente.
- 1 place par ligue DOM et TOM.

**NB : en cas d'absence d'une équipe constaté le jour de l'épreuve, aucune équipe remplaçante ne sera appelée**

**Séniors - Equipes**

- Participation open à l'épreuve de zone
- A l'issue de l'épreuve de zone, **4 équipes** sont qualifiées pour le championnat de France N3.

**II - 3 /Circuits N1 Cadets et Juniors**

Dans les catégories suivantes : EHC ; EDC ; EHJ ; EDJ ; FHC ; FDC ; FHJ, la saison comporte :

- 1 CN1 open
- 2 CN1 avec quota (90 tireurs)
- 2 CN2 qualificatifs pour les CN1 avec quota

Pour les épreuves de N1 avec quota, sont qualifiés :

- nominativement les 32 premiers du dernier classement national actualisé avant la compétition
- Les tireurs classés dans les quotas qui suivent lors du CN2 précédent :

QUOTAS POUR LES CIRCUITS NATIONAUX CADETS / JUNIORS							
	FHC	FDC	EHC	EDC	FHJ	EHJ	EDJ
Nord-Est	9	9	13	14	13	14	11

Extrait du guide de la Vie Sportive Fédérale

### Calcul des quotas pour les épreuves de « Nationale 1 »

Les quotas sont attribués pour toute la saison sportive.

La répartition et l'attribution du nombre de places par zone géographique se basent sur le nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national final (hors DOM) de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de tireurs de la zone classés} \times \text{nombre de places ouvertes pour l'épreuve}}{\text{Nombre de tireurs classés dans la catégorie}}$$

## II - 4 /Championnats de France Cadets et Juniors

Extrait du guide de la Vie Sportive Fédérale :

EN CADETS	INDIVIDUELS		EQUIPES
« Nationale 1 »	60 places (1 <sup>er</sup> au 60 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) 4 sélectionnés aux Europes	SHDC: 48 (1 <sup>er</sup> au 48 <sup>ème</sup> du Cl Nat) 4 sélectionnés aux Europes	32 équipes
« Nationale 2 »	64 (61 <sup>ème</sup> au 124 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) + 2/ligue	SHDC : 64 (49 <sup>ème</sup> au 112 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) + 1/ligue	
EN JUNIORS	INDIVIDUELS		EQUIPES
« Nationale 1 »	60 places (1 <sup>er</sup> au 60 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) Les 6 premiers français au Classement « FIE » Juniors	FDJ/SHJ : 48 (1 <sup>er</sup> au 48 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) SDJ : 32 (1 <sup>er</sup> au 32 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) Les 6 premiers français au Classement « FIE » Juniors	32 équipes
« Nationale 2 »	64 (61 à 124 du Cl Nat.) + 2/ligue	FDJ/SHJ : 64 (49 <sup>ème</sup> au 112 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) SDJ : 32 (33 <sup>ème</sup> au 64 <sup>ème</sup> du Cl Nat.) + 1/ligue	

NB : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera appelé.

## III - FORMULE DES EPREUVES

Pour le nombre de touches et le temps de combat, se reporter au règlement F.F.E.

### III-1 - Individuels :

#### III-1 -1 - Formule pour la compétition Minimes H.2020:

- 1 tour de poules de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par
  1. Clubs
  2. Ligues
- Classement à l'issue du tour de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- On ne tire pas la troisième place

**Le port du blason bleu est obligatoire :** A chaque début de match, tout tireur qui se présente sans porter le blason bleu recevra un carton jaune (tenue non-conforme).

#### III-1 -2- Formule pour les compétitions Cadets / Juniors:

- 1 tour de poules de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par
  1. Clubs
  2. Ligues
- Classement à l'issue du tour de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
  - o **Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées. (selon les quotas déterminés par la FFE) (VoirGVSF).**
- On ne tire pas la troisième place.

### **III-2 - Équipes :**

L'épreuve de zone par équipe est la seule épreuve sélective pour l'accession au championnat de France.

L'accès à l'épreuve de zone est réservé aux équipes qui ont participé aux épreuves de ligue (sauf dérogation accordé par la ligue).

Dans toutes les catégories (cadets, juniors, seniors, 6 armes) **les épreuves par équipes sont open.**

Un tableau d'élimination directe sera établi. Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé avant l'épreuve.

#### **III-2 -1 - Formule pour la compétition par équipes:**

- **Tableau d'élimination directe avec décalage par :**
  1. club
  2. ligue (si nombre d'équipes > 8)
- **On tire toutes les places**

## **IV - ORGANISATION DES EPREUVES**

### **IV-1 - Information de l'épreuve**

**Les clubs organisateurs devront communiquer le règlement de l'épreuve 6 semaines AVANT la date de la compétition au coordonateur de zone pour validation.**

Le coordonnateur de zone, diffusera les convocations :

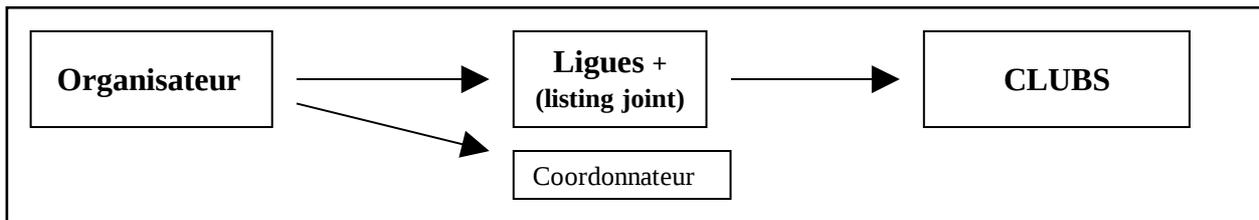
- aux clubs de sa ligue,
- aux 6 autres ligues pour diffusion aux clubs,
- aux membres de la commissions de zone.

Le contenu de la note d'organisation :

- Le titre de la compétition : CN2 n° ..., qualificatif pour le CN1n°...
- Les catégories et armes concernées
- La date de la compétition
- Le lieu exact où se déroulera la compétition et dans la mesure du possible joindre un plan et les coordonnées GPS.
- Les horaires
  1. Appel
  2. Scratch
  3. Début des épreuves
  4. Horaire probable des finales. Afin d'éviter une attente trop importante, il est conseillé de remettre les récompenses à l'issue de chaque finale.
- La date limite d'engagement est fixée au mardi précédant l'épreuve. Le mode d'engagement est différent pour les compétitions individuelles de celles par équipes
  - o Compétitions individuelles : engagement en ligne

- o Compétitions par équipes : par courrier postal, fax, mail. Ne pas oublier de communiquer les coordonnées nécessaires (adresse postale, Fax, mail)
- Les engagements ne peuvent pas être pris par téléphone.
- Le n° de téléphone où l'on pourra joindre, à tout moment, un organisateur pendant le déroulement de la compétition, ainsi que le n° du gymnase.
- Le règlement des épreuves doit être conforme à celui de la FFE et correspondre aux décisions particulières prises par la Zone en début de saison.
- Les conditions de restauration pendant la compétition.
- Les conditions de réparation du matériel pendant la compétition.
- Le nombre de tireurs récompensés à l'issue de la compétition.

#### Diffusion des documents d'organisation :



#### IV-2 – Conditions matérielles de la compétition

- Accès à la compétition : La signalisation de la salle sera faite au moyen d'un fléchage.
- Salle : Le lieu de la salle sera doté d'une sonorisation. Ce lieu permettra l'installation des pistes règlementaires respectant l'espace dévolu à la circulation et aux déplacements des arbitres.
- On privilégiera des espaces avec gradins ou tribunes bien séparées, afin d'éviter au maximum la présence autour des pistes de toute personne autre que les tireurs appelés et les arbitres ; Les entraîneurs seront admis dans le cadre du règlement de la Fédération Française d'Escrime. En l'absence de gradins ou tribunes séparées, il sera nécessaire d'assurer l'isolation de l'aire des pistes par des barrières. Une ou plusieurs personnes portant un signe de reconnaissance très visible (badge), seront chargées de faire respecter les consignes de nonaccès aux pistes.
- Prévoir un podium récompenses.
- Pistes :
  - o le nombre total de pistes doit permettre le déroulement d'une compétition afin que tous les matches du tour de poules soient lancés en même temps sauf cas de force majeure.
  - o dans toute la mesure du possible, on mettra en place des pistes métalliques pour la totalité de la compétition, mesure dérogatoire au sabre.
  - o prévoir si possible une piste podium.
  - o Les pistes seront numérotées de façon très visible et les lignes règlementaires tracées de façon très apparente et indiscutables.
  - o *Les appareils de signalisation seront placés de façon à être parfaitement visibles à tout moment par les tireurs et les arbitres. Le matériel sera disponible en quantité suffisante pour permettre le dépannage immédiat de toute partie d'installation défectueuse. On devra tendre à ce que la totalité des appareils indiquent le score et le temps écoulé.*
  - o Une personne nommément désignée sera chargée d'assurer la maintenance.
- Secrétariat technique : Le local ou l'emplacement réservé au secrétariat technique ne devra être accessible qu'aux membres du Directoire Technique et aux arbitres appelés.
- Un emplacement mural ou mobile visible de tous permettra l'affichage des informations durant la compétition : composition du Directoire Technique, quotas des tireurs qualifiés pour la prochaine épreuve, formule, poules, TED, résultats, ...
- Matériel arbitrage : Les organisateurs mettront à la disposition des arbitres pour chaque piste :
  - o Pour les 3 armes : 1 chronomètre, 1 jeu de cartons (jaune, rouge, noir), 1 planchette et 1 crayon.
  - o Pour le fleuret et l'épée : 1 peson règlementaire, ainsi qu'une pige de course d'allumage pour l'épée.

- Les armes seront contrôlées au début de chaque match, ainsi que la conformité des tenues.
- Tous les matches seront chronométrés (mesure dérogatoire au sabre).

#### IV-3 - Engagement des tireurs et des équipes

**Les engagements devront impérativement être saisis en ligne au plus tard, le **Jeudi** précédant l'épreuve**

#### **RAPPEL :**

**Le Directoire Technique se réserve le droit de statuer sur tout problème particulier et exceptionnel survenant le jour de l'épreuve.**

#### Epreuves par équipes

Toute inscription à la zone par équipes doit parvenir au coordonnateur de zone avant le 31 décembre. Les chèques de cautions seront envoyés aux ligues.

Si le nombre d'équipes est **inférieur au quota, la compétition de zone n'a pas lieu d'être. Dans ce cas les équipes engagées seront avisées par le coordonnateur de zone, dès que celui-ci aura l'assurance que la compétition ne pourra pas avoir lieu.**

#### Epreuves Horizon 2020

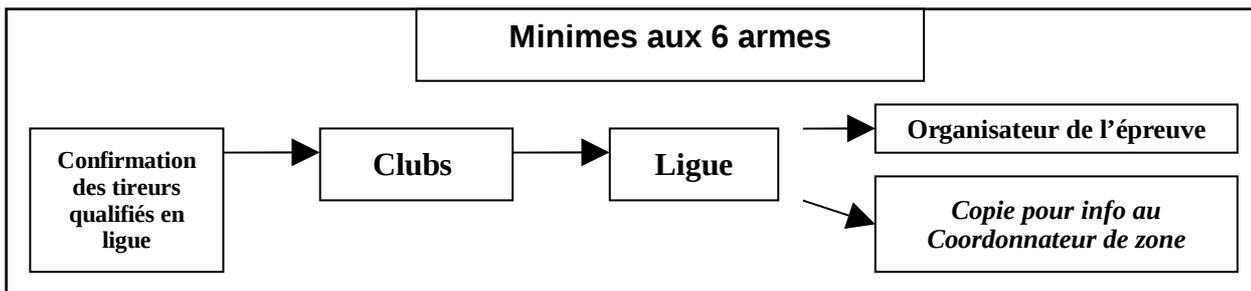
Les engagements aux épreuves se feront de la manière suivante :

- $\frac{1}{4}$  de finales exclusivement par les ligues, selon les quotas obtenus lors du critérium de ligue
- $\frac{1}{2}$  finales **exclusivement** par la zone : Les tireurs qualifiés à l'issue de l'épreuve de zone, selon le quota de zone.

#### Qui engage ?

- Pour les épreuves Horizon 2020

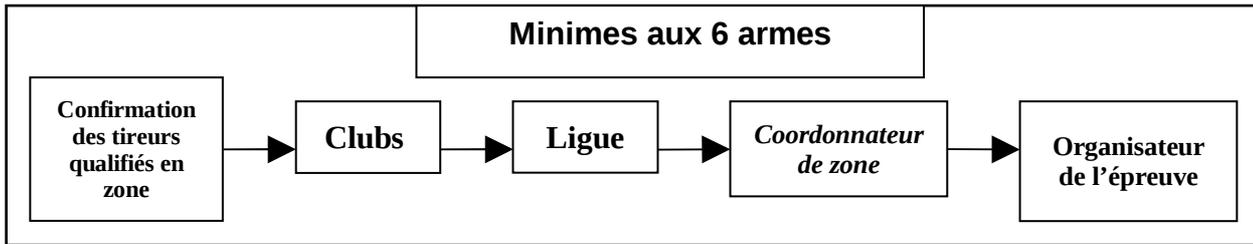
Epreuve de zone :



Epreuve d'interzone :

Le coordonnateur de la zone reçoit, des ligues, la liste des tireurs qualifiés pour participer à ces épreuves. Les renseignements suivants devront être communiqués :

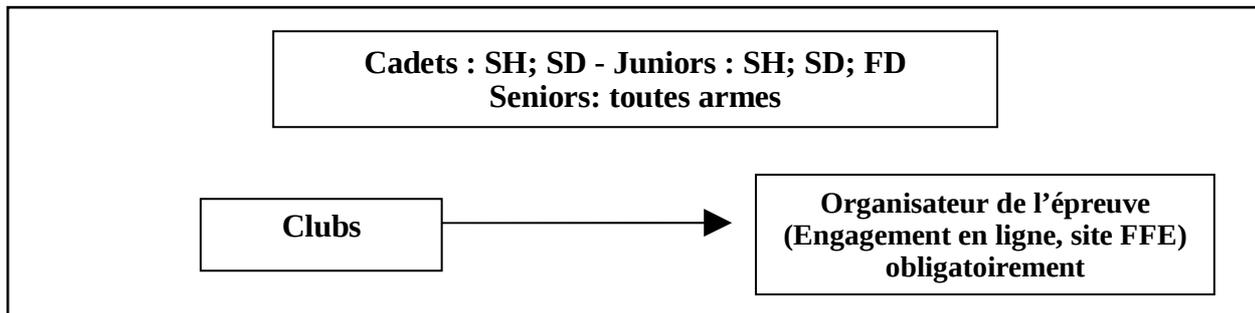
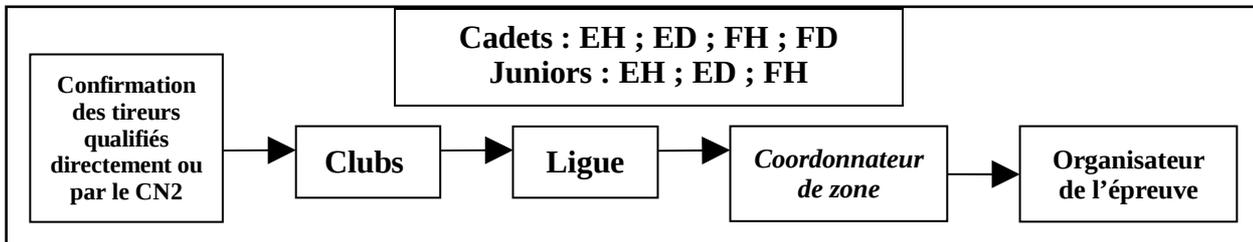
- Nom, Prénom, Club, Année de naissance et n° de licence du tireur,
- Leurs rangs au classement national actualisé,
- Nom et diplôme (D, R, ou N) des arbitres.



- Pour les épreuves de « National 1 » Cadets et Juniors :

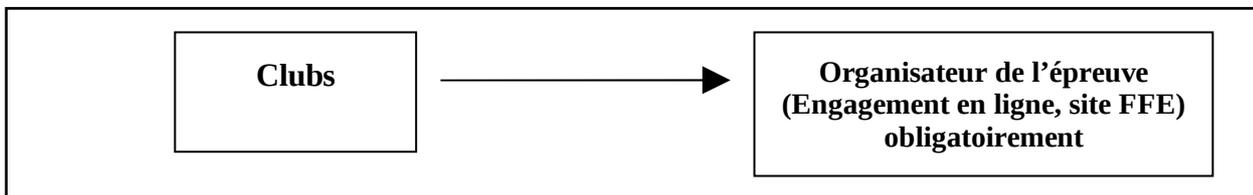
Le coordonnateur de la zone reçoit, des ligues, la liste des tireurs qualifiés pour participer à ces épreuves. Les renseignements suivants devront être communiqués :

- Nom, Prénom, Club, Année de naissance et n° de licence du tireur,
- Leurs rangs au classement national actualisé,
- Nom et diplôme (D, R, ou N) des arbitres.



- Pour les épreuves de « National 2 » Cadets et Juniors :

Les engagements devront parvenir à l'organisateur selon le schéma ci-dessous :



**Aucun engagement ne sera accepté en dehors des engagements en ligne.**

**IV-4 - Horaires des épreuves :**

Ces horaires sont préconisés et peuvent être adaptés suivant le type d'organisations à gérer :

- Les 6 armes sur un même lieu,
- Les 6 armes sur différents lieux,

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

**Minimes** : UNIQUEMENT POUR LES ZONES

	<b>APPEL</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>DEBUT</b>
EPEE HOMMES	8H00	8H30	8H45
EPEE DAMES	9H30	10H00	10H15
FLEURET HOMMES	8H00	8H30	8H45
FLEURET DAMES	9H30	10H00	10H15
SABRE HOMMES	8H30	9H00	9H15
SABRE DAMES	10H00	10H30	10H45

**Cadets** :

	<b>APPEL</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>DEBUT</b>
EPEE HOMMES	8H00	8H30	8H45
EPEE DAMES	9H30	10H00	10H15
FLEURET HOMMES	8H00	8H30	8H45
FLEURET DAMES	9H30	10H00	10H15

**Juniors** :

	<b>APPEL</b>	<b>SCRATCH</b>	<b>DEBUT</b>
EPEE HOMMES	8H00	8H30	8H45
EPEE DAMES	9H30	10H00	10H15
FLEURET HOMMES	8H00	8H30	8H45

**Nombre de pistes pour les épreuves :**

**Minimes**

Armes	Nbre de tireurs Eff Max 2007-2008	Nbre de Pistes/arme	Nbre de pistes mini (horaires décalés)	Nbre de pistes mini (1 seule vague, H+D)
EHM	122	21	21	34
EDM	78	13		
FHM	132	22	22	34
FDM	68	12		
SHM	80	13	13	18
SDM	25	5		

**Cadets**

Armes	Nbre de tireurs Eff Max 2007-2008	Nbre de Pistes/arme	Nbre de pistes mini (horaires décalés)	Nbre de pistes mini (1 seule vague)
EDC	53	8	13	21
EHC	75	13		
FDC	39	7	11	18
FHC	64	11		

**Juniors** :

Armes	Nbre de tireurs Eff Max 2007-2008	Nbre de Pistes/arme	Nbre de pistes mini (horaires décalés)	Nbre de pistes mini (1 seule vague)
-------	--------------------------------------	---------------------	---	--

EDJ	34	6	12	19
EHJ	72	12		
FHJ	40	7	7	

#### **IV-5 - Droits d'engagement**

- Individuels (pour toutes les catégories) **8.00 €**
- Équipes (pour toutes les catégories) **25.00 €**

#### **IV-6 – Couverture médicale**

Tout organisateur d'épreuves sportive engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.

La permanence médicale sera assurée par un médecin, avec l'aide ou non d'un organisme de secours (Croix rouge, protection civile, etc.) tout au long de son déroulement.

**Un lieu équipé et isolé doit être mis à disposition de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences, contrôle anti dopage.**

#### **IV-7 - Désignation des arbitres et représentant**

##### **Epreuves individuelles**

Tout club engageant plus de 3 tireurs dans une arme (H & D confondus) est tenu de présenter 1 arbitre licencié au club ou par dérogation de sa CRA un arbitre licencié dans la ligue et pris en charge par le club demandeur.

Conformément à la règle fédérale, en cas d'absence de l'arbitre le jour de l'épreuve, aucun des tireurs engagés ne pourra participer à la compétition.

Par ailleurs, un club ayant engagé plus de 3 tireurs et un arbitre doit maintenir la participation de cet arbitre même dans le cas ou moins de 4 tireurs se présentent à la compétition.

Enfin, et compte tenu de ce qui précède, l'organisateur veillera à ce qu'il y ait un nombre d'arbitres au moins égal au nombre de pistes requises. Pour cela il devra s'adresser à sa CRA qui lui fournira une liste d'arbitres à contacter.

Le nom et la qualification (**Formation régionale**, Régional, National) du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des tireurs.

##### **Epreuves par équipes**

**Tout club ou toute ligue est tenu d'engager 1 arbitre par tranche de 2 équipes.**

- 1 ou 2 équipes/club ou ligue → 1 arbitre**
- 3 ou 4 équipes/club ou ligue → 2 arbitres**
- 5 ou 6 équipes/club ou ligue → 3 arbitres etc.**

Le nom et la qualification du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des équipes.

**Si le club organisateur estime ne pas avoir besoin de tous les arbitres (quota club ou ligue), il devra en informer les clubs ou les ligues concernés au plus tard le mardi précédant l'épreuve**

#### **IV-8 - Indemnisation des arbitres et frais de déplacement**

Le club organisateur devra, le jour même, indemniser tous les arbitres conformément à la réglementation fédérale de l'arbitrage, et prendre en charge les éventuels frais de déplacement et d'hébergement des arbitres qu'il a convoqué.

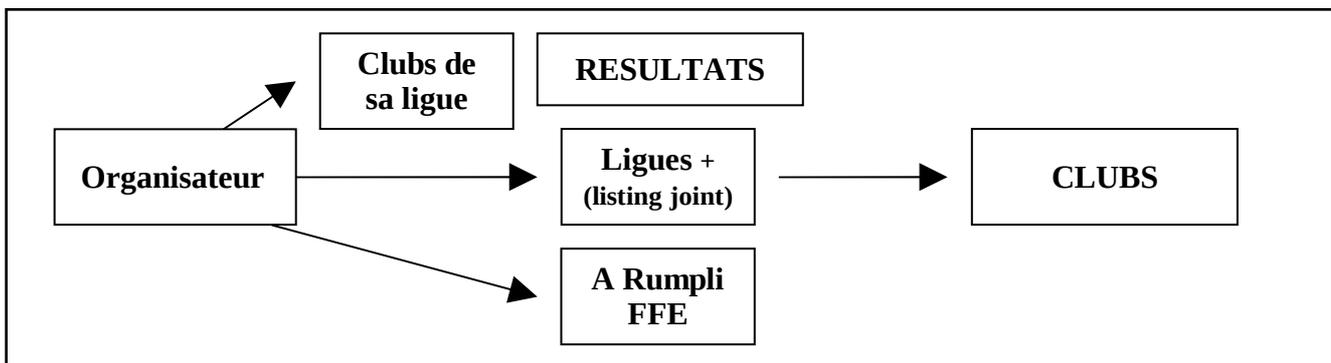
Les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres représentant les clubs seront à la charge des clubs concernés.

#### **IV-9 - Récompenses**

- **En individuel** : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **obligatoirement les 8 premiers. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3<sup>ème</sup>. Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.**
- **En équipes** : les 4 premières équipes seront récompensées.
- Le club organisateur reste libre d'ajouter d'autres récompenses et d'adjoindre un protocole lors de la proclamation des résultats.

#### **IV-10 - Envoi des résultats par l'organisateur**

**Un classement complet sera adressé à toutes les personnes indiquées sur le listing ci-joint, avant le lendemain soir, par courriel. Ne pas oublier de préciser les prénoms, catégories d'âge et n° de licence et de respecter l'orthographe des noms de famille.**



**La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.** Les résultats des circuits nationaux (CN1 et CN2), des épreuves d'H2020 doivent être adressés à la F.F.E. (IMPORTANT) : Fichiers « En Garde »HTML et FFF minimum

#### **IV-11 - Gestion de la compétition**

Le logiciel « En Garde », agréé par la Fédération Française d'Éscrime est à la disposition des organisateurs pour la gestion informatique de l'épreuve.

Il faut veiller à sauvegarder chaque étape dans la saisie des résultats simplifiant ainsi la transmission des résultats et des fichiers demandés.

#### **IV -12 - Constitution du Directoire Technique et rôle**

Le directoire technique comprendra au moins 3 personnes :



- Le président de la zone ou son représentant.
- Le coordonnateur de la zone ou son représentant
- Le responsable de la CRA de la ligue organisatrice, ou son représentant.

Le Directoire Technique prendra ses décisions conformément aux règlements de la Zone, de la FFE et de la FIE

Confère Guide de la Vie Sportive Fédérale chapitre E circuits Cadets- Juniors.

## V – ENVOI ET CONFIRMATION DES SELECTIONS AUX CIRCUITS

La liste des sélections (fichier excel) pour le circuit national 1 suivant est envoyée aux ligues par le coordonnateur de zone dans la semaine qui suit le CN2. Chaque ligue diffusera l'information dans ses clubs.

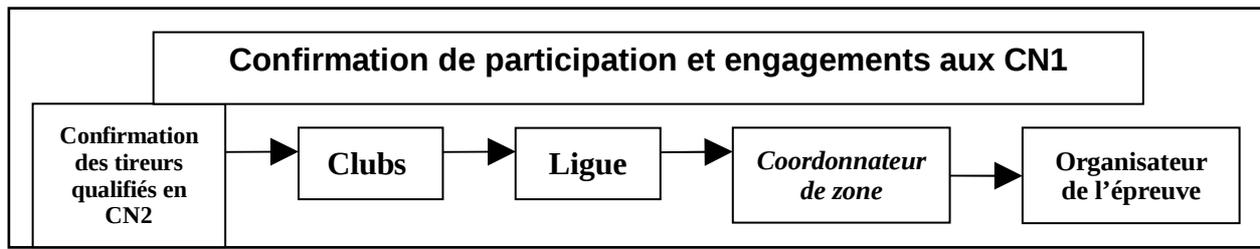
Sur cette liste figurent

- les tireurs directement qualifiés pour le CN1 suivant
- Les tireurs qualifiés par le CN2
- Les remplaçants

**Obligatoirement**, il faut confirmer ou infirmer tous les tireurs inscrits sur une liste de sélection, qu'ils soient titulaires ou remplaçants auprès du coordonnateur de la zone.

Il suffit de noter dans la colonne "participation" du fichier excel mentionné ci-dessus, "OUI" ou "NON"

**Le Conseiller Technique Sportif, coordonnateur de la zone doit transmettre la liste des qualifiés dans les délais imposés auprès de l'organisateur du circuit de national 1.**



## VI- STAGES

Des stages inter-ligues regroupant 3 ou 4 ligues peuvent être organisés au cours de la saison. Un document annexe à ce cahier des charges sera établi pour les ligues concernées.

## VII – CODE DISCIPLINAIRE

## VIII – INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA ZONE

Les organisateurs d'épreuves de zone ou de CN2 sont encouragés à intégrer des épreuves handisports aux épreuves valides

Les ligues peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la zone.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport pour leur classement final.

**Les tireurs handisports devront informer de leur participation (par mail) l'organisateur et le CTS de la ligue organisatrice 15 jours avant l'épreuve.**

**Chaque ligue diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs**



Ont signé ce présent règlement :

Signature

<b>Ligues</b>	<b>Noms</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
ALSACE	BURCKLE Ph	Président	
BOURGOGNE	RIPPINGER JC	Président	
CHAMPAGNE-ARDENNES	BUSSY D	Président	
FRANCHE COMTE	HUGONI R	Président	
LORRAINE	DELAVAQUERIE G	Président	
NORD-PAS DE CALAIS	DEWASMES A	Président	
PICARDIE	DUVOLLET F	Président	

L'original signé sera conservé par le Président de la Commission de la Zone

**Fiche signalétique de la zone**

**Cette fiche est à transmettre à l'ensemble des ligues**

**COORDONNEES DES MEMBRES****DE LA COMMISSION ZONE****SAISON 2008-2009**

**PRESIDENT DE LA ZONE : Monsieur Philippe BURCKLE**

Port. 06 07 26 21 72  
Courriel [philippe.burckle@wanadoo.fr](mailto:philippe.burckle@wanadoo.fr)  
Courriel [president@escrime-alsace.net](mailto:president@escrime-alsace.net)

**Coordonnateur de la Zone : Maître Michel MARPEAUX**

Tel 03 88 26 94 04  
Fax 03 88 26 94 06  
Port 06 83 39 77 74  
Courriel [michelmarpeaux@free.fr](mailto:michelmarpeaux@free.fr)  
Courriel [cts@escrime-alsace.net](mailto:cts@escrime-alsace.net)

**LIGUES DE LA ZONE**

Coordonnées des membres de la commission de zone :

Ligue	NOM Prénom	Fonction	Mail	Téléphone
ALSACE	BURCKLE Philippe	Président	<a href="mailto:philippe.burckle@wanadoo.fr">philippe.burckle@wanadoo.fr</a>	06 07 26 21 72
	MARPEAUX Michel	CTR	<a href="mailto:cts@escrime-alsace.net">cts@escrime-alsace.net</a>	06 83 39 77 74
BOURGOGNE	RIPPINGER Jean Claude	Président	<a href="mailto:longlegs.rip@wanadoo.fr">longlegs.rip@wanadoo.fr</a>	
	SAULNIER Thierry	ATR	<a href="mailto:thsaulnier2@wanadoo.fr">thsaulnier2@wanadoo.fr</a>	06 80 26 98 49
CHAMPAGNE -ARDENNES	BUSSY Daniel	Président	<a href="mailto:Dbussy.Esc@wanadoo.fr">Dbussy.Esc@wanadoo.fr</a>	06 98 45 45 87
	SAGET Jean Michel	CTR	<a href="mailto:sagetjm@numericable.fr">sagetjm@numericable.fr</a>	06 70 15 95 07
FRANCHE- COMTE	HUGONI René	Président	<a href="mailto:ligue-fc.escrime@tiscali.fr">ligue-fc.escrime@tiscali.fr</a>	06 30 66 24 93
	PHILIPPON Jean Pierre	CTR	<a href="mailto:jean-pierre.philippon@ac-besancon.fr">jean-pierre.philippon@ac-besancon.fr</a>	06 87 45 78 09
LORRAINE	DELAVAQUERIE Gérard	Président	<a href="mailto:g.delavaquerie@netcourrier.com">g.delavaquerie@netcourrier.com</a>	06 85 10 67 72
	DUCOURANT Thomas	CTR	<a href="mailto:thomas.ducourant@gmail.com">thomas.ducourant@gmail.com</a>	06 62 60 12 17
PICARDIE	DUVOLLET François	Président	<a href="mailto:francoisduvollet@club-internet.fr">francoisduvollet@club-internet.fr</a>	06 81 90 80 63
	MORTECRETTE Emman	ATR	<a href="mailto:mortelep@club-internet.fr">mortelep@club-internet.fr</a>	06 03 24 23 30
NORD-PAS DE CALAIS	DEWASMES Alain	Président	<a href="mailto:chtiescrime@free.fr">chtiescrime@free.fr</a>	
	ROBIN Jean Yves	CTR	<a href="mailto:jean-yves.robin@jeunesse-sports.gouv.fr">jean-yves.robin@jeunesse-sports.gouv.fr</a>	06 84 57 53 95